

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 juin 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 juin 2020 à 20 H 30 pour l'élection du maire et des adjoints.

Etaient présents : M. BERTHELOT Pascal, Maire, Mme JACQUET Marie-Laure, M. PAULET Sébastien, Mme MESTRE Hélène, M. BESSON Nicolas, Maires Adjoints, M. ANASTACIO José, M. BEAUDIER Ruben, Mme DELMARCHE Valérie, M. FARY Jean-François, M. LONGHI Antonio, Mme MARQUES SOUSA Noémie, M. MARQUES Adelino, M. PELISSIER Philippe, Melle ROUX Céline, M. TIXIDRE Richard.

**Secrétaire de séance : Mme MESTRE Hélène.**

Différentes questions étaient à l'ordre du jour :

### **1) MISE EN PLACE DES COMMISSIONS**

#### **COMMISSION TRAVAUX VOIRIE EQUIPEMENTS ET BATIMENTS**

M. BERTHELOT, M. PAULET, M. BEAUDIER, Mme DELMARCHE, M. ANASTACIO, M. LONGHI, M. FARY, M. PELISSIER, M. MARQUES, M. TIXIDRE.

#### **COMMISSION FINANCES ET FISCALITE**

Pascal BERTHELOT, Mme MESTRE, Mme JACQUET, M. PAULET, M. BESSON, M. MARQUES, M. TIXIDRE.

#### **COMMISSION APPEL D'OFFRES**

Pascal BERTHELOT, M. PAULET, M. MARQUES, Mme MESTRE, M. ANASTACIO.  
Mme DELMARCHE (à voix consultative).

#### **COMMISSION SPORT JEUNESSE ANIMATION ET VIE CULTURELLE**

Pascal BERTHELOT, M. BESSON, M. TIXIDRE, M. BEAUDIER, Mme ROUX, Mme SOUSA, M. ANASTACIO.

#### **COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SITE ARCHEOLOGIQUE ET RISQUES MINIERES**

Pascal BERTHELOT, M. FARY, M. ANASTACIO, Mme JACQUET, Mme MESTRE, M. BESSON, M. TIXIDRE.

#### **COMMISSION COMMUNICATION GESTION DES GITES**

Pascal BERTHELOT, Mme JACQUET, Mme ROUX, Mme MESTRE, M. BESSON.

### **2) APPROBATION DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Le Conseil Municipal approuve la charte de l' élu local.

### **3) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION TAXES LOCALES ANNEE 2020**

Le conseil, à l'unanimité, a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux et de fixer les taux comme suit :

- Taxe foncière bâtie 17.78 %
- Taxe foncière non bâtie 68.89 %

### **4) DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIVERS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX OU ORGANISMES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Délégué au secteur intercommunal d'Electricité d'Issoire : **José ANASTACIO**, titulaire, **Antonio LONGHI**, suppléant.
- Délégués au Syndicat Mixte de l'eau : **Jean-François FARY**, titulaire, **Philippe PELISSIER**, suppléant.
- Délégués au SICTOM Issoire Brioude : **Marie-Laure JACQUET**, titulaire, **Hélène MESTRE** suppléante..
- Délégués à l'AICRI : **Marie-Laure JACQUET**, titulaire, **Hélène MESTRE**, suppléante.
- Délégués au C.C.A.S. : **Noémie SOUSA**, **Marie-Laure JACQUET**, **Céline ROUX**, **Richard TIXIDRE**.
- Déléguée au F.L.A.J. : **Nicolas BESSON**..
- Délégués au Conseil d'Ecole : **Nicolas BESSON**, titulaire, **Ruben BEAUDIER**, suppléant.
- Délégué CNAS (Elus) : **Nicolas BESSON**.
- Correspondant défense : **Nicolas BESSON**.

### **5) DEMANDE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU BONUS RURALITE**

Le Conseil Municipal adopte le projet définitif de réhabilitation de la salle polyvalente et sollicite l'aide de la Région au titre du bonus ruralité après avoir sollicité l'aide de l'Etat et du Conseil départemental.

### **6) DEMANDE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU BONUS ENERGETIQUE**

Le conseil sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR, bonus énergétique pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente permettant un gain énergétique.

### **7) COMPOSITION DE LA Commission Communale des Impôts directs**

Le Conseil propose une liste de 12 commissaires titulaires, 12 commissaires suppléants pour constituer la commission communale des impôts directs, la direction générale des finances publiques ne retenant que 6 contribuables de chaque catégorie.

## **8) Questions diverses**

Le Maire indique que, compte tenu de l'état sanitaire, seule une lettre d'informations sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Le Conseil rejette la demande d'exonération de 2 mois de loyers à un artisan, l'Etat et la Région ayant mis en place une aide substantielle pour le paiement des loyers.

Des dysfonctionnements ont été constatés au niveau de la station d'épuration et la station de relevage. L'agglomération d'Issoire doit intervenir dans les meilleurs délais.